

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 228-79 modifiant le règlement de zonage 228-35, intitulé : *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « Hb » dans certaines zones du périmètre urbain.*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 8 juillet 2019, le Conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 228-79.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 août 2019 à 18h00, à la salle du Conseil située au 17, rue Principale, à Notre-Dame-des-Monts.

L'objet de l'assemblée est d'informer et de consulter la population sur le projet de modification au règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, le maire ou un membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du premier projet de règlement 228-79 est disponibles pour consultation au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

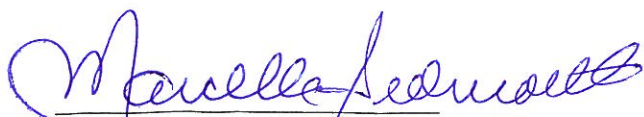
Le projet de règlement 228-79 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de 228-79 vise à :

- autoriser les usages habitation unifamiliale jumelée et habitation bifamiliale isolée dans les zones du périmètre urbain où ces usages sont actuellement prohibés, c'est-à-dire les zones H-8, H-9, H-11, AF-16, U-5 et I-10.

Le projet de règlement 228-79 concerne des zones uniquement situées dans le périmètre urbain. L'illustration de ces zones est disponible au bureau de la municipalité.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-MONTS, CE 18ÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF



MARCELLE PEDNEAULT,
Directrice générale et secrétaire-trésorière